



## TARIFS 2022/2023

M. Eric DUMESNIL,  
Directeur du collège

Mme Emmanuelle COADOU  
Directrice de l'école maternelle  
et primaire

- Les repas et la garderie vous seront facturés **chaque mois** en fonction du nombre de passage au self ou de présence à la garderie de votre enfant quel que soit votre mode de règlement.  
- Les factures seront envoyées de préférence par mail.

**Expl : les repas et la garderie de septembre 2022 seront facturés début octobre 2022 et prélevés le 10 octobre 2022.**

TARIFS MENSUELS 2022/2023		MATERNELLE	PRIMAIRE	COLLEGE
<b>CONTRIBUTION SCOLAIRE</b>		28,50 €	33,50 €	49,50 €
<b>RESTAURATION ABONNE</b>	Tarif journalier	4,35 €	4,40 €	5,15 €
<b>RESTAURATION OCCASIONNELLE</b>		-	-	5,50 €
<b>GARDERIE</b>	Avant 8hs	2 €	2 €	-
Vacation du matin	Après 8hs	1 €	1 €	-
<b>GARDERIE *</b>	16h40/17h30	2,20 €	2,20 €	-
Vacation du soir	Ensuite facturé	0,80 € la	0,80 € la	-
(gouter inclus)	par tranche de	1/2hs	1/2hs	-
	1/2 heure	supplémentaire	supplémentaire	-
<b>VOYAGES</b>		Une fois le budget établi, nous vous communiquerons les tarifs		Une fois le budget établi, nous vous communiquerons les tarifs
(à titre indicatif)				
<b>COTISATION A.P.E.L.</b>	Tarif annuel et facultatif	19,00 €		

### MODALITES DE REGLEMENT

Nous privilégions le règlement par prélèvement bancaire. Prélèvement mensuel du 10 de chaque mois. (Du 10 octobre 2022 au 10 juillet 2023.)

⇒ **Compléter le mandat ci-joint et fournir un Relevé d'Identité Bancaire.** (uniquement en cas de 1<sup>ère</sup> demande) L'autorisation de prélèvement mensuel est reconduite tacitement à chaque rentrée scolaire, sauf avis contraire de votre part.

### REDUCTIONS POUR LES FAMILLES AYANT PLUSIEURS ENFANTS DANS LE GROUPE SCOLAIRE

Pour le 2<sup>ème</sup> enfant : - 10 % sur la contribution et la restauration.  
Pour le 3<sup>ème</sup> enfant : - 25 % sur la contribution et la restauration.  
Pour le 4<sup>ème</sup> enfant : - 40 % sur la contribution et la restauration.

*\*Merci de respecter les horaires de garderie: tout dépassement de garderie au-delà de 19 h00 sera facturé 5 € le ¼ d'heure.*